



Vendredi 2 novembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le pharmacien cantonal prendra sa retraite début 2008

M. Jean a Marca, pharmacien cantonal, quittera la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) fin février 2008, après 27 ans de service.



Jusqu'à l'engagement de M. Jean a Marca à la DSAS, la fonction de pharmacien cantonal était exercée par le médecin cantonal. Lorsque M. Jean a Marca a pris ses fonctions en 1981, le canton comptait 44 pharmacies et 17 drogueries. Au fil des années, la situation évolue et les besoins de la population se modifient. Du côté des pharmacies, un changement structurel s'est amorcé dans les années 2000 avec l'avènement de grands groupes actifs sur le marché suisse. En 2007, ce sont 69 officines publiques et 14 drogueries qui se retrouvent sous la surveillance du pharmacien cantonal, ainsi qu'une douzaine de pharmacies de cabinets médicaux, cinq pharmacies hospitalières et plus de quarante pharmacies d'établissements médico-sociaux.

Le pharmacien cantonal assure son activité à temps partiel (50%). Celle-ci comprend en particulier le contrôle de l'application des dispositions légales, fédérales et cantonales, en matière de produits thérapeutiques (médicaments et dispositifs médicaux) destinés aux humains et aux animaux. Sa tâche principale est de surveiller et d'inspecter la distribution, le marché, les lieux de dispensation des médicaments auprès des entreprises, des pharmacies, des drogueries, des hôpitaux et autres institutions telles que les établissements médico-sociaux.

Avant la création de Swissmedic, institut suisse des produits thérapeutiques, le pharmacien cantonal exerçait en outre la surveillance cantonale des entreprises fribourgeoises de fabrication et de production de médicaments. Il contrôle désormais régulièrement leurs activités de mise sur le marché et de commerce de gros, en collaboration avec l'inspectorat de Suisse occidentale des produits thérapeutiques (ISOPTh).

Le pharmacien cantonal participe encore à la lutte contre les abus de médicaments psychotropes et assure le contrôle global de distribution, prescription et dispensation des stupéfiants légalement et médicalement autorisés.

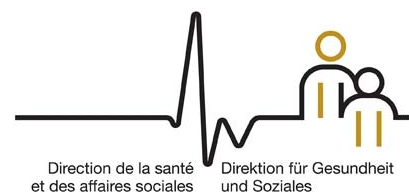
M. Jean a Marca mettra un terme à son activité au sein de l'Etat de Fribourg le 29 février 2008, à l'âge de 65 ans.

La DSAS lui témoigne toute sa reconnaissance pour l'engagement dont il a fait preuve avec grande compétence et dévouement durant toutes ces années. Elle lui souhaite une heureuse retraite.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Direction de la santé et des affaires sociales, M. Jean A Marca, pharmacien cantonal, tél. 026 305 29 21 (14h00-15h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>